



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du Vendredi 16 avril 2021

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	Nbre de présents	Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	17 et 2 abstentions

Date de la convocation : 12 avril 2021

Date d'affichage ordre du jour : 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize avril à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Salle polyvalente, en session ordinaire sur convocation en date du 12 avril 2021, sous la Présidence de Mme LELIEVRE Josiane, Maire.

Étaient présents : MM. LELIEVRE Josiane, COULLER Jean-Paul, PATENOTTE Isabelle, CALTOT Daniel, BOULLIER Claude, POTERAT Frédéric (en visio), OSMONT Marie-Claire, DELAMARE Dominique, LECOQ Annie, TOUTAIN Eric, GAUDICHON Vincent, ORIENT Olivier, SAHUT Géraldine, NEE Amélie, BUQUET Jessica, BRUNG Michel TALBOT Christine.

Absents excusés :

Mme PATENOTTE Isabelle qui avait donné pouvoir à Mme LECOQ Annie,
 M.ZEDDE Alain qui avait donné pouvoir à Mme TALBOT Christine
 Et Mme GUERZA Sylvie qui avait donné pouvoir à M. BRUNG Michel

Mme NEE Amélie a été nommée secrétaire de séance.

2021/37 – ACQUISITION DU MANOIR AVEC DROIT DE PRÉEMPTION

Le Maire informe, qu'en application de la délibération du Conseil municipal en date du 26 mai 2020 lui donnant délégation d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, selon les dispositions prévues au CGCT article L 2122-22,

Le Maire informe qu'elle a pris un arrêt pour préempter le bien situé 179 route de Barentin à Roumare comprenant le manoir, avec une dépendance, une maison d'habitation et terrains d'agrément, le tout cadastré AE 581 -AE 582 -AE584- AE 585 – AE636 – AE 650 – AE651 et AE 652 pour une surface totale de 46 a 70 ca, pour la somme de 291 750 € (y compris 20 500 € de mobilier) plus les frais d'acte.

Cette acquisition répondra aux besoins exprimés par la Commune de créer un nouvel Hôtel de Ville en déplaçant les services publics dans des locaux dimensionnés et adaptés aux actions de services publics déployés sur la Commune qui s'est fortement développée ces 50 dernières années, d'une part, et de sauvegarder une propriété qui fait partie de l'inventaire général du patrimoine culturel de la commune et protégé au titre de l'Article L 151-19 du Code de l'Urbanisme, d'autre part.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à :

- inscrire la somme de 310 000 € au budget primitif 2021 afin de faire cette acquisition et couvrir tous les frais inhérent à l'acquisition du manoir du fait de la préemption au profit de la commune de Roumare,
- signer tous les actes liés à cette acquisition.

.../..

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal
DECIDE par 16 voix pour, 2 abstentions, Mme Patenotte et Mme Talbot et 1 voix
contre, M. Zedde, :

- D'inscrire la somme de 310 000 € au budget primitif 2021 afin de financer cette acquisition et couvrir tous les frais inhérent à l'acquisition du manoir
- De charger Mme le Maire de signer tous les actes liés à cette acquisition

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIEVRE

Date d'affichage de la présente délibération
Le 22 avril 2021

